

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE de CHARENSAT

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **CHARENSAT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Bernadette GOURSON**.

Étaient présents : Mme Bernadette GOURSON, M. Marc MOURLON, Mme Marinette DOS SANTOS BROMONT, M. Stéphane GRANDSAIGNE, M. Michel BERNARD, Mme Isabelle MASSON, Mme Estelle GIRODIAS, M. Christophe PUGHET, Mme Elyse ROBERT, M. François BLANCHON, Mme Noémie JOURDAIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 11

Secrétaire : Mme Estelle GIRODIAS.

Ordre du jour :

- 01 - Tarifs des gîtes pour la saison 2026-2027
- 02 - Décision Modificative (affectation du résultat)
- 03 - Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe
- 04 - Adressage : nomination d'une voie
- 05 - Acquisition de matériel de déneigement : demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- 06 - Programme de travaux sylvicoles 2026 : complément
- 07 - Remboursement d'un achat avancé par Madame DOS SANTOS BROMONT, 2e adjointe
- 08 - Acquisition d'une vitrine extérieure
- 09 - Vente des barques d'occasion suite au renouvellement
- 10 - Prix de vente des terrains constructibles
- 11 - Création d'un caisson de ventilation (chauffage) à l'Eglise
- 12 - Informations et courriers divers
- 13 - Questions diverses

Approbation du PV de la réunion du 24 avril 2026

Madame le Maire demande à l'assemblée de statuer sur le Procès-Verbal de la séance du 24 avril 2026.

Monsieur BLANCHON souhaite revenir sur sa demande de modification du procès-verbal de la séance du 27 mars 2026, relative à l'avance de trésorerie consentie à l'EHPAD.

Il indique que la mention suivante : « Monsieur BLANCHON exprime le souhait que l'avance de trésorerie de 150 000 € établie récemment à l'EHPAD soit reversée à la commune » est inexacte. Selon lui, ces propos ont été tenus par Monsieur DOLÉ, directeur de l'ARS, lors de sa visite à l'EHPAD. Il précise ne pas souhaiter « terminer sur ces mots qui le mettent en cause ».

Madame le Maire répond que, si Monsieur DOLÉ a effectivement tenu ces propos lors de sa visite, Monsieur BLANCHON les a également évoqués au cours de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2026.

Monsieur BLANCHON conteste avoir prononcé cette phrase et déclare avoir « sauvé la maison de retraite ». Plusieurs membres du Conseil lui répondent que c'est la commune qui a permis de sauver l'établissement, et non lui personnellement.

1 – Madame JOURDAIN demande si elle est autorisée à enregistrer les séances du Conseil municipal. Madame le Maire lui répond que cette possibilité lui est effectivement ouverte.

2 – Monsieur BLANCHON souhaite qu'il soit précisé, au sujet des délégations consenties à Madame le Maire, qu'il s'agissait d'une erreur qui avait été signalée lors de la précédente séance du Conseil municipal.

3 – Monsieur BLANCHON revient sur la question des indemnités du Maire et des adjoints. Monsieur GRANDSAIGNE indique qu'il maintient les propos qu'il avait tenus sur ce sujet.

4 – Monsieur BLANCHON souhaite revenir et aborder à nouveau plusieurs points : les études de sol des terrains constructibles – la cantine – le tracteur utilisé par les agents communaux – circuit dans la forêt communale.

S'agissant du circuit, Monsieur BLANCHON demande qui en a autorisé la mise en place. Monsieur MOURLON répond que cette autorisation a été donnée par les élus. Monsieur GAUMET (Technicien ONF) a retiré la caméra. Madame DOS SANTOS BROMONT regrette que Monsieur BLANCHON ne lui ait pas indiqué, lors de ses passages en mairie, qu'il avait eu un échange téléphonique avec Monsieur GAUMET.

5 – Commissions et sous-comités participatifs : Monsieur Jean-Michel MOURDON souhaite intégrer le sous-comité « Agriculture – Forêt – Baux Communaux » de la commission « Budget Finances ». Madame le Maire donne son accord.

6 – Monsieur BLANCHON revient sur l'association des Baux Communaux : gère la forêt communale et la chasse. Elle ne s'est jamais réunie.

11 VOTANTS
9 POUR
1 CONTRE
1 ABSTENTION

Désignation du secrétaire de séance

Estelle GIRODIAS est désignée secrétaires de séance.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-047 : Tarifs des gîtes pour la saison 2026-2027

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Relais des gîtes a la maîtrise de la commercialisation par le biais de Résa-gîtes Puy-de-Dôme. Elle indique qu'il convient de fixer les tarifs de location des gîtes pour la saison 2026-2027.

Après en avoir délibéré, avec 11 pour 0 contre 0 abstention, les membres du Conseil Municipal :

- **DECIDENT** de fixer les tarifs suivants pour la saison 2026-2027

SAISON 2026- 2027	TARIFS 2025-2026	TARIFS 2026-2027	Calendrier des saisons tarifaires
TRES HAUTE SAISON ETE	430 €	430 €	Du samedi 10 juillet 2027 au samedi 21 août 2027
MOYENNE SAISON	365 €	365 €	Du samedi 1er mai au samedi 10 juillet 2027 et du samedi 21 août au samedi 25 septembre 2027
VACANCES NOEL VACANCES D'HIVER*	305 €	305 €	Du samedi 19 décembre 2026 au samedi 2 janvier 2027 Du samedi 13 février au samedi 27 février 2027
HIVER	260 €	260 €	Du samedi 2 janvier au samedi 13 février 2027 et du samedi 27 février au samedi 10 avril 2027
VACANCES DE TOUSSAINT* VACANCES PRINTEMPS*	305 €	305 €	Du samedi 16 octobre au samedi 30 octobre 2027 Du samedi 10 avril au samedi 26 avril 2027
BASSE SAISON	260 €	260 €	Les autres périodes

* sous réserve de modification par l'Education Nationale

CHARGES DIVERSES	
Taxe de séjour : 1,00 €/nuit/personne de + de 13 ans	
Caution : 200 €	Supplément animal : 12 €/semaine
Forfait Ménage : 75 €	Location de draps : 8 €/paire/semaine
Location linge de toilette : 10 €/semaine	Bois de Cheminée : ½ stère offert, puis 30 €/ le ½ stère supplémentaire

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-048 : Décision Modificative (affectation du résultat)

Décision modificative n°1

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		0,80		0,80
Solde d'exécution section investissement			001(001)	0,80
Taxe d'aménagement	10226(10)	0,80		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		0,80		0,80

Le Conseil Municipal, avec 11 pour 0 abstention 0 contre, approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-049 : Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe

ARTICLE 1 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, par délibération n°30-2024 en date du 11 avril 2024,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 1e classe, à temps non-complet 8/35ème, pour un avancement de grade,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 4 juin 2024, relatif à la suppression des emplois suivants :

- Adjoint technique, permanent à temps complet,
- Adjoint technique principal de 2^e classe, permanent à temps complet,
- Adjoint administratif principal de 2^e classe, permanent à temps complet.

ARTICLE 2 :

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 1e classe, à temps non-complet 8/35ème, pour un avancement de grade,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/06/2026,

Echelle	Cadre emplois	Grades	Ancien Effectif	Nouvel Effectif
C1	Catégorie C	Adjoint technique territorial	4	3
C2	Catégorie C	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	2	1
C2	Catégorie C	Adjoint technique principal 2 ^e classe	3	2
C2	Catégorie C	Adjoint technique principal 1 ^e classe	2	2
C3	Catégorie C	Garde champêtre chef Principal	1	1
C3	Catégorie C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	2

Le Conseil Municipal, avec 11 pour 0 contre 0 abstention après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-050 : Adressage : nomination d'une voie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°7-2021 portant sur la dénomination des rues et numérotation des habitations,

Vu la délibération n° 56-2024 relative à la dénomination des rues de la commune (régularisation administrative),

Madame le Maire propose de nommer la voie qui mène aux terrains constructibles en-haut du bourg derrière l'EHPAD, et de procéder par la suite à la numérotation des futures habitations.

Après en avoir délibéré et avec 11 pour 0 contre 0 abstention, le Conseil Municipal :

- décide de nommer cette voie :
rue du Petit Bois

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-051 : Acquisition de matériel de déneigement : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Madame le Maire présente le projet d'achat d'un tracteur pour les équipements communaux : il est nécessaire de renouveler le matériel actuel.

Elle présente le devis de la SAS DUMONTAUX Père et Fils (23 Dontreix) pour le matériel suivant :

Un Tracteur **DEUTZ-FAHR 5115 KEYLINE GS** Moteur **FARMOTION 116CV**

Le prix est de 69 000 € HT soit 82 800 € TTC.

Afin de renforcer le service de déneigement communal dès cet hiver, le Conseil Municipal souhaite équiper le tracteur d'une lame de déneigement.

Madame le Maire présente le devis de la SAS DUMONTAUX Père et Fils (23 Dontreix) pour le matériel suivant :

Un Etrave transformable bi-raclage **UNIX LN30u BUCHER** + plaque **SETRA**

Le prix est de 29 500 € HT soit 35 400 € TTC.

Après en avoir délibéré, avec 11 pour 0 contre 0 abstention, le Conseil Municipal :

- reconnaît l'utilité et l'urgence de ces achats qui s'élèvent à 69 000 € HT + 29 500 € HT
- sollicite une subvention du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
- charge Madame le Maire d'établir le dossier de demande de subvention.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-052 : Programme de travaux sylvicoles 2026 : complément

Madame le Maire rappelle la délibération MA-DEL-2026-016 du 3 mars 2026 relative à l'approbation du programme de travaux sylvicoles pour l'année 2026.

Elle informe l'assemblée que la mise en place des plants a été oubliée dans le programme initial, et que par conséquent il est nécessaire de délibérer pour l'ajout de cette ligne.

Elle présente le devis de l'ONF correspondant, qui s'élève à 740.00 € HT.

Après en avoir délibéré, avec 11 pour 0 contre 0 abstention, le Conseil Municipal :

- accepte le complément du programme de travaux 2026 pour un montant de 740.00 € HT
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-053 : Remboursement d'un achat avancé par Madame DOS SANTOS BROMONT, 2e adjointe

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que Mme Marinette DOS SANTOS BROMONT, 2e adjointe au maire, a procédé à l'achat d'une cartouche au charbon actif, d'une cartouche anti sédiment, de deux kits de trois cartouches équation, d'une station 3B avec cartouche d'eau de pluie (le tout pour le service de l'eau), et de deux balais WC standard (pour les gîtes) pour les besoins du service eau et de la collectivité ;

Considérant que cette dépense était nécessaire au bon fonctionnement du service de l'eau et des gîtes ;

Considérant la présentation des justificatifs de paiement et des factures correspondantes d'un montant total de **187.90 € TTC** ;

Après en avoir délibéré, avec 10 pour 0 contre 1 abstention, le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement à Mme Marinette DOS SANTOS BROMONT de la somme de **187.90 € TTC**, correspondant à l'achat de deux kits de trois cartouches équation, d'une station 3B avec cartouche d'eau de pluie (le tout pour le service de l'eau), et de deux balais WC standard (pour les gîtes), effectué le 02/05/2026.
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours au compte **60632**.
- autorise Madame le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de cette dépense sur présentation des pièces justificatives.

11 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-054 : Acquisition d'une vitrine extérieure

Madame le Maire rappelle la nécessité que procéder à l'acquisition d'une vitrine extérieure pour remplacer celle en place qui n'est plus hermétique et pose problème à l'ouverture.

Elle donne lecture des différents devis reçus :

- MONDOFFICE :

- * vitrine classique 27 feuilles alu pieds scellés : 941.85 € HT
- * vitrine classique 27 feuilles alu pieds vissés : 1 042.99 € HT
- * vitrine classique 27 feuilles alu fixation murale : 709.29 € HT

- SPRINT :

- * vitrine 30 feuilles alu fixation murale : 925.00 € HT

- BRUNEAU :

- * vitrine 30 feuilles plexi fixation murale : 1 165.00 € HT

Elle présente les visuels correspondants.

Après en avoir délibéré, avec 11 pour 0 contre 0 abstention, le Conseil Municipal :

- décide de procéder à l'acquisition d'une vitrine extérieure
- retient le devis de SPRINT pour une vitrine 30 feuilles alu fixation murale : 925.00 € HT + 35.00 € HT de frais de port, soit un montant total TTC de 1 152.00 €
- charge Madame le Maire ou son représentant de signer le devis correspondant.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-055 : Vente des barques d'occasion suite au renouvellement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition de 5 barques neuves pour la pêche à l'étang de Chancelade, en septembre 2025.

Les anciennes barques n'étant plus utilisées, Madame le Maire propose de les revendre, ayant reçu des demandes de particuliers intéressés pour en faire l'acquisition.

Elle propose de fixer le prix de vente à 150 €.

Après en avoir délibéré, avec 11 pour 0 contre 0 abstention, le Conseil Municipal :

- accepte la vente des anciennes barques suite à l'acquisition de barques neuves
- fixe le prix de vente à 150 €
- charge Madame le Maire ou son représentant d'émettre les titres correspondants.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-056 : Prix de vente des terrains constructibles

Madame le Maire rappelle la délibération MA-DEL-2026-013 du 3 mars 2026 relative au bornage d'un terrain au-dessus des gîtes communaux, et fixation du prix de vente.

Elle explique que pour la vente de ce terrain ainsi que de tous les autres terrains constructibles dans la zone, il est nécessaire de faire procéder à une étude de sol G1. Cette étude a un coût, pour l'ensemble des terrains, de 3 640.00 € HT (réalisée par le cabinet GÉOSOL 63).

Le prix de vente avait été fixé à 1,50 € le m². Afin que la commune ne supporte pas les frais liés à l'étude de sol G1, Madame le Maire préconise la répercussion du coût sur le prix de vente des terrains. Elle propose ainsi de fixer un nouveau prix de vente : 2,00 € le m².

Après en avoir délibéré, avec 10 pour 1 contre 0 abstention, le Conseil Municipal :

- modifie la délibération MA-DEL-2026-013 du 3 mars 2026 n'ayant pas encore pris effet à ce jour concernant la vente des terrains au tarif de 1,50 € le m²
- décide de revoir le prix de vente des terrains constructibles et de le fixer à 2,00 € le m²
- charge Madame le Maire de signer tout document relatif aux futures ventes de terrains, y compris les actes de vente.

11 VOTANTS
10 POUR
1 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-057 : Création d'un caisson de ventilation (chauffage) à l'Eglise

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la création d'un caisson de ventilation sur mesure pour le chauffage de l'église. Celui en place n'est plus en capacité de fonctionner.

Elle précise que l'entreprise MAZET Solutions est intervenue en janvier 2025 pour réparer le caisson existant en urgence car ne fonctionnait plus. Un devis pour la création d'un nouveau caisson de ventilation avait alors été demandé.

Elle présente le devis de l'entreprise MAZET Solutions (63 Giat) actualisé en date du 11/05/2026 : 2 213.50 € HT.

Après en avoir délibéré, avec 11 pour 0 contre 0 abstention, le Conseil Municipal :

- demande la création d'un nouveau caisson pour le chauffage de l'église,
- accepte le devis de l'entreprise MAZET Solutions d'un montant de 2 213.50 € HT soit 2 471.22 € TTC,
- charge Madame le Maire ou son représentant de signer le devis.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-058 : Décision Modificative (affectation du résultat)
ANNULE ET REMPLACE Délibération MA-DEL-2026-048

Décision modificative n°1

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		0,80		0,80
Solde d'exécution section investissement			001(001)	0,80
Dépôts et cautionnements reçus	165(16)	0,80		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		0,80		0,80

Le Conseil Municipal, avec 11 pour 0 abstention 0 contre, approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Remarques sur les délibérations :

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-047 : Tarifs des gîtes pour la saison 2026-2027

Infos gîtes : des moustiquaires ont été commandées pour les fenêtres. Des travaux sont à prévoir, notamment au niveau de la cheminée et des radiateurs.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-054 : Acquisition d'une vitrine extérieure

Madame DOS SANTOS BROMONT propose d'améliorer la visibilité des documents affichés en supprimant le pare-terre juste devant.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-056 : Prix de vente des terrains constructibles

Monsieur BLANCHON fait part de son désaccord concernant l'augmentation du prix de vente. Madame le Maire rappelle que d'autres terrains situés dans le bourg ont, par le passé, été cédés au prix de 2 €. Monsieur BLANCHON répond que ces cessions avaient pour objectif de valoriser les habitations concernées. Il ajoute que d'autres habitants du bourg disposent également de terrains communaux situés devant leur propriété.

L'étude de sol G1 a été faite, le rapport sera envoyé sous dix jours en mairie.

INFORMATION : Informations et courriers divers

1 – Demande d'une administrée pour un rachat de parcelles aux abords de l'étang de Chancelade : la municipalité souhaite conserver ces parcelles.

- 2 – La Commémoration à la stèle des Gourillats aura lieu le dimanche 7 juin à 10h. Elle sera suivie par celle de Dontreix à 11h.
- 3 – Diverses demande de subvention : AFM Téléthon : non.
Femmes élues du PDD : non (chaque élue peut adhérer personnellement).
- 4 – Demande d'un couple d'habitants pour le rachat d'une grange et d'une partie d'une parcelle dans le Bourg place du Petit Cordonnier. Prévoir le passage d'un géomètre pour bornage. Accord des élus pour donner suite.
- 5 – Le Club des jeunes sollicite la possibilité de ne plus recourir à des agents de sécurité lors des bals, en raison du coût important que cela représente.
Monsieur GRANDSAIGNE demande que les horaires de débit de boissons des bals (2 h vendredi et 4 h samedi) soient strictement respectés. Il insiste également sur le fait que les membres du Club des jeunes de Charensat doivent faire preuve d'exemplarité et de responsabilité dans l'organisation et le déroulement de cette manifestation.
À titre d'essai, il est convenu que les deux bals se dérouleront sans recours à des agents de sécurité.
- 6 – Cadeau de fin d'année aux résidents de l'EHPAD : demande de la direction que cette année le cadeau soit offert avant l'été, puisqu'il s'agit d'une plancha, afin que les résidents en profitent durant les beaux jours.
- 7 – Maison communale au Puy la Meule : de nouveaux locataires ont investi les lieux le 15 mai (un couple avec enfant).
- 8 – SMADC dossier LEADER : La chargée de mission a rencontré Madame le Maire et les adjoints afin de faire un point sur le dossier relatif à l'Auberge de Pays. À cette occasion, elle les a informés qu'une pièce était manquante dans le dossier déposé le 12 mars 2026.
Elle s'est ensuite rendue au bâtiment d'accueil et a indiqué qu'il serait vraisemblablement impossible d'y développer une activité de restauration ou d'événementiel, celui-ci ayant bénéficié de subventions en tant que bâtiment d'accueil et refuge pour les pêcheurs. Monsieur BLANCHON confirme que telle est effectivement la destination initiale de ce bâtiment.
Il est précisé que le bâtiment d'accueil ouvrira au public dès lors que l'ensemble des réserves émises aura été levées.
Concernant le restaurant / l'auberge, toutes les propositions relatives à sa future vocation sont les bienvenues. La chargée de mission du SMADC précise toutefois que la demande de subvention LEADER ne pourrait pas être retenue pour un projet de restauration, dès lors qu'un restaurant est déjà implanté sur la commune.
- 9 – Formation des élus : la formation prévue le 6 juin est annulée.
- 10 – SIVOM : Le bureau a été récemment renouvelé et Madame Isabelle MASSON en fait désormais partie.
- 11 – Terrains constructibles : Il est proposé de renforcer la communication autour de la vente des terrains en installant des panneaux aux entrées du bourg et en assurant une large diffusion de l'information auprès des entreprises du secteur, afin notamment de toucher un public plus jeune.
- 12 – Agent en arrêt maladie : L'agent technique chargé de l'entretien de la salle polyvalente, de la mairie et des gîtes est placé en arrêt de travail pour plusieurs semaines à compter de la fin du mois de juin. Afin d'assurer la continuité du service, plusieurs candidates ont été reçues dans le cadre de son remplacement, y compris pour la période correspondant à ses congés annuels.
- 13 – Lecture est faite d'un courriel adressé par une administrée concernant les chats errants. Celle-ci sollicite la signature, par la commune, d'un document de non-trappage. Avis favorable.

INFORMATION : Questions diverses

- 1 – Demande de Madame JOURDAIN que les documents relatifs aux décisions prises lors des réunions de conseil soient communiqués aux élus en amont. Madame le Maire répond que les devis sont consultables en mairie.
- 2 – Convention barrage de Chancelade : Monsieur BLANCHON indique avoir récupéré le projet de convention afin de l'étudier. Il estime que plusieurs points ont évolué de manière satisfaisante, tout en considérant que certains autres sont encore à éclaircir. Il demande à être associé à la réunion qui sera organisée avec les services du Département.
Monsieur BERNARD fait remarquer que les documents auraient dû être transmis. Monsieur BLANCHON répond que ceux-ci sont disponibles en mairie.
- 3 – Récolement des archives : Monsieur BLANCHON indique que cette démarche sera effectuée la semaine prochaine avec l'une des deux secrétaires de mairie. Monsieur MOURLON demande qu'elle soit réalisée dans les meilleurs délais.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 9 juillet 2026

Signature Maire, Mme Bernadette GOURSON

Signature Mme Estelle GIRODIAS.